



TERMES DE REFERENCE

**Appel à Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Cabinet
d'Avocat pour le recouvrement des créances de**

MARIE STOPES MADAGASCAR

REF: AOO/002-2026/MSM

**MARIE STOPES MADAGASCAR
Lot II P 136 bis Avaradoha**

Antananarivo 101

Appel à Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Cabinet d'Avocat pour le recouvrement des créances de Marie Stopes Madagascar

Date : 25 Février 2026

MARIE STOPES MADAGASCAR

Adresse: IIP Lot 136 Avaradoha, Antananarivo 101, Madagascar

Téléphone: +261 020 22 403 04 / 020 22 416 24

Email: johary.ramilison@mariestopes.org.mg

1. Introduction :

Marie Stopes International Royaume-Uni (MSI UK) est une entreprise sociale et organisation non gouvernementale internationale (ONG) qui fournit des services de planification familiale et de santé reproductive dans 37 pays. Marie Stopes Madagascar (MSM) est une succursale de MSI UK qui a été créée en 1992. MSM fournit des services de planification familiale, de santé sexuelle et reproductive (SSR) ainsi que des services maternels et infantiles à des milliers de femmes pauvres et vulnérables et travaille comme un mécanisme de renforcement au système national de santé. Nos activités comprennent l'amélioration des politiques en matière de SSR et des droits en matière de SSR, le renforcement des capacités du gouvernement et du secteur privé, la prestation de services de SSR/santé maternelle et infantile, le marketing social et la génération de demande pour l'espacement des naissances.

En 30 ans d'existence, Marie Stopes Madagascar couvre les 23 régions et travaille dans 116 Districts. MSM a étendu son champ d'action sur presque toute l'île avec son réseau de 5 Centres et 1 maternités, ses équipes de stratégies avancées - Outreach offrant des services de Méthode permanente et Méthode de longue durée dans les lieux les plus reculés. Notre programme de marketing social augmente notre portée nationale, maximisant notre contribution à l'augmentation du taux de prévalence contraceptive du pays.

2. Etendue des services :

La gestion des débiteurs est une activité clé dans la gestion du fonds de roulement de notre Organisation. Toutefois, en raison de la nature commerciale des activités de MSI Madagascar, cela revêt une importance croissante dans l'ensemble du partenariat. Nous vendons effectivement des services et comptabilisons les revenus à crédit, c'est-à-dire sans être payés pour notre travail. Cela s'appelle des débiteurs commerciaux. Nous devons disposer de contrôles suffisants au sein de nos structures de gestion financière pour minimiser les pertes.

Suivant la situation actuelle, le montant total des créances non recouvertes de plus de 60 jours est estimé à 297 millions Ariary. Un cabinet d'avocat en recouvrement de créances prendra en charge le recouvrement amiable et judiciaire de ces impayés, incluant la mise en demeure, l'injonction de payer, les mesures conservatoires et le suivi des procédures d'exécution pour garantir le paiement des factures.

3. Missions du Cabinet d'Avocat :

Ce Termes de Référence (TDR) définit la mission d'un cabinet d'avocat pour le recouvrement amiable et judiciaire de créances impayées (factures, créances commerciales). La mission vise la récupération rapide des fonds, la sécurisation des créances, la gestion de la relation client, et la production de rapports d'étapes, avec des honoraires souvent liés au succès.

4. **Objectifs spécifiques** :

De manière spécifique, il s'agira notamment de faire :

- Recouvrement Amiable : Analyse de la créance, rédaction et envoi de mises en demeure formelles, négociations avec le débiteur pour obtenir un paiement rapide ou un échéancier.
- Recouvrement Judiciaire : Lancement de procédures (injonction de payer, référé-provision, assignation au fond) pour obtenir un titre exécutoire.
- Mesures Conservatoires : Saisies conservatoires pour bloquer les avoirs du débiteur et garantir la créance avant le jugement.
- Exécution : Collaboration avec des huissiers de justice pour les saisies forcées.

5. **Critères d'éligibilité** :

Suivant notre politique de recouvrement en vigueur, si toutes les autres options commerciales ont été épuisées, les créances âgées plus de 60 jours doivent faire objet d'un recours judiciaire pour recouvrer les dettes impayées.

MSM invite les Cabinets d'Avocat qui répondront aux critères suivants :

Expertise : Spécialisation en droit commercial/procédures collectives, expérience en recouvrement dans le secteur santé /ONG, réseaux d'huissiers régionaux, existence de structure dédiée recouvrement

Réactivité : Capacité à agir rapidement pour éviter l'insolvabilité.

Capacité : Capacité à gérer un volume important, capacité à intervenir en région,

Approche : Pragmatique, privilégiant le recouvrement effectif au détriment des procédures coûteuses.

6. **Proposition financière** :

Le Cabinet soumettra une offre financière structurée (forfaitaire), comprenant : Rapport initial, Recouvrement amiable, le recouvrement judiciaire et exécution, les mesures conservatoires et une composante liée au recouvrement dont le cabinet peut proposer une part variable basée uniquement sur les montants effectivement encaissés par MSM, selon un schéma conforme aux règles déontologiques applicables, et plafonné (par dossier et/ou cap mensuel, éventuellement dégressif selon ancienneté par exemple meilleur taux si recouvré rapidement).

Les débours (huissiers, greffe, timbres, frais de déplacement,) doivent être : séparés des honoraires du cabinet, facturés au réel sur pièces justificatives, soumis à pré-autorisation écrite de MSM au-delà d'un seuil à proposer par le Cabinet (ou fixé par MSM).

Le Cabinet est tenu de faire sa propre déclaration sur ses honoraires auprès du Service des Impôts et Taxes à Madagascar.

La proposition technique et financière doit être soumise dans une enveloppe scellée séparée sur papier à en-tête, indiquant le nom du Cabinet. Les offres scellées doivent être remises et déposées à l'Adresse IIP Lot 136 bis Avaradoha, Antananarivo 101, Madagascar avant 14h00 le **13 Mars 2026**. Une fois soumises, les offres alternatives ne seront pas acceptables. MSM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou

toutes les offres ou partie d'offres sans en indiquer la raison. Toute influence indue, de quelque nature que ce soit, pourra disqualifier le soumissionnaire et l'offre sera purement et simplement rejetée.

DOCUMENTS EXIGES ET GRILLE D'ANALYSE (Annexe) :

Le Cabinet intéressé devra déposer ses offres sous plis fermé et scellé dans une grande enveloppe contenant

- 1- 1^{ère} sous enveloppe contenant les Offres techniques
 - a. Une lettre de soumission
 - b. Copie certifiée de la Carte d'Immatriculation Fiscale (CIF) à jour (bien lisible)
 - c. Copie certifiée de la Carte Statistique à jour (bien lisible)
 - d. Copie certifiée du registre de commerce (bien lisible)
 - e. Certificat de non-faillite moins de 3 mois.
 - f. Copie RIB (bien lisible)
 - g. Fiche technique détaillé du prestataire incluant l'adresse, coordonnées avec les :
 - Moyens techniques
 - Moyens humains
 - Expériences
 - Références dans le domaine similaire avec contact

- 2- 2^{ème} sous enveloppe contenant l'Offre financière :
 - h. Proposition financière

au plus tard le 13 Mars 2026 à 14h00 à l'adresse suivante :

**Madame le Directeur de Programme
MARIE STOPES MADAGASCAR
Lot II P 136 bis Avaradoha
Antananarivo 101**

« Appel à Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Cabinet d'Avocat pour le recouvrement des créances de Marie Stopes Madagascar »

REF: AOO/002-2026/MSM

A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES RECUES

Les offres hors-délai ne seront pas recevables.

7. Conditions d'exécution du mandat

La prestation fera l'objet d'un contrat auxquels seront annexés les présents TDR et l'offre validée.

Le Cabinet spécialisé assume toutes les obligations fiscales par rapport à son statut.

Le Cabinet spécialisé est tenu aux procédures de gestion de MSM dans le cadre de la réalisation des prestations.

En particulier, le Cabinet spécialisé sera tenu de respecter les procédures financières de MSM surtout par rapport à la justification des dépenses. Toute dépense nécessitant une pièce justificative selon les procédures, et qui n'est pas justifiée, sera déduite des factures

8. Confidentialité :

Le Cabinet, ses associés et son personnel doivent maintenir un niveau approprié de confidentialité et ne doivent divulguer aucune information exclusive ou confidentielle relative au recouvrement de créances de

MSM et ne sauraient divulguer à des tiers les informations ou renseignements qu'ils auront pu recueillir auprès de son client.

9. Livrables attendus :

Le rapport de recouvrement doit être adressé au Directeur de Programme. Les résultats doivent inclure les livrables Attendus ci-après :

- **Rapport d'analyse initiale** : Évaluation des chances de succès et recommandations.
- **Mises en demeure** : Courriers formels (papier à en-tête avocat).
- **Protocole d'accord** : Convention de règlement négociée.
- **Titres exécutoires** : Ordonnances d'injonction de payer, jugements.
- **Rapports de suivi** : Tableaux de bord périodiques sur le statut des dossiers.

10. Calendrier d'exécution :

Le délai de la mission est fixé pour 150 jours ouvrables (5 mois) après signature du contrat de prestation suivant le calendrier ci-dessous.

<u>Phase</u>	<u>Livrables</u>	<u>Délai</u>
<u>0</u>	Rapport de faisabilité issue de l'analyse initial et stratégie proposée	5 jours ouvrables après la signature de contrat
<u>1</u>	Copie courrier et preuve d'envoi concernant le recouvrement amiable (mise en demeure) Protocole signé ou échec documenté issus de négociation de l'échéancier ou échelonnement	10 jours ouvrables après Phase 0 30 jours ouvrables
<u>2</u>	Procédure judiciaire lancée avec preuve de dépôt de requête	60 jours ouvrables
<u>3</u>	PV saisie conservatoire (si risque insolvabilité)	15 jours ouvrables
<u>4</u>	Ordonnance de jugement après exécution	30 jours ouvrables

ANNEXE : GRILLE D'ANALYSE

Critères	Eliminatoires	Note
OFFRES TECHNIQUES		70
ADMINISTRATIVES		15
Copie certifiée de la Carte d'Immatriculation Fiscale (CIF) (bien lisible)	OUI	5
Copie certifiée de la Carte Statistique (bien lisible)	OUI	5
Copie du RCS et certificat de non-faillite moins de 3 mois.	OUI	5
Expériences		40
Existence/expériences dans le domaine		30
Références en recouvrement mettre des barèmes (2 pts par références présentés avec pièces justificatives)		10
Les caractéristiques techniques requises :		15
Moyens techniques		10
Moyens humains (nombre de staff 0 à 5, qualifications des équipes 0 à 5 ,...)		5
OFFRE FINANCIERE		30
Proposition financière	OUI	15
Cohérence offre technique et financière		15
TOTAL		100